

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 7 septembre s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire.

Présences :

BADOUD Chrystelle	Présente	FRÉMONT Julien	Présent	MARTIN Yves	Présent
BODIN Joseph	Présent	GOSNIER Stéphane	Excusé	MAZURAI Chantal	Présente
BOIXIERE Benjamin	Excusé	HENRY Patrick	Présent	MONHAROUL Claude	Présente
BOUDET Sébastien	Présent	LE GALL Yann	Présent	MOULIN Monique	Présente
BRÉMOND Véronique	Présente	LE MOULT Amandine	Excusée	RIX Pierre	Présent
CAILLAULT Christèle	Présente	MALOEUVRE Alain	Excusé	ROINSON Carole	Excusée
CHEVALIER Johann	Excusé	MALOEUVRE- RASTELLI Stephanie	Excusée	THOMMEROT Catherine	Présente
COUPÉ Christophe	Présent	MARSOLLIER Carine	Présente		

Absents : Benjamin BOIXIERE, Johann CHEVALIER, Stéphane GOSNIER, Amandine LE MOULT, Alain MALOEUVRE et Stéphanie MALOEUVRE

Procurations :

Stéphanie MALOEUVRE donne procuration à Julien FREMONT
Alain MALOEUVRE donne procuration à Patrick HENRY
Amandine LE MOULT donne procuration à Christelle CAILLAULT
Johann CHEVALIER donne procuration à Yves MARTIN

Secrétaire de séance : Chantal MAZURAI

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR.....	2
1. Environnement : Enquête publique – Avis sur la demande d’enregistrement présentée par le GAEC de l’Horizon à Rannée.....	3
2. Budget Principal – Décision modificative	3
3. Budget Annexe Maison de santé – Décision modificative	4
4. Budget Annexe Assainissement – Décision modificative	4
5. Subvention Association L’Arborescence.....	5
TEMPS D’ECHANGE	5

1. Environnement : Enquête publique – Avis sur la demande d'enregistrement présentée par M. Maxime BRASSIER à Chelun

Rapporteur : Patrick HENRY

Par arrêté préfectoral en date du 10 août 2022, une procédure de consultation du public sur le projet soumis à enregistrement présenté par M. Maxime BRASSIER de CHELUN concernant la création d'un élevage de veaux de boucherie a été ouverte du 12 septembre 2022 au 14 octobre 2022.

Dans le cadre de cette procédure, le conseil municipal est consulté et émet un avis sur la demande d'enregistrement présentée.

M. Maxime BRASSIER, jeune agriculteur, crée une exploitation d'élevage de veaux de boucherie (560 places) au lieu-dit La Hibaudière à Chelun.

Le conseil municipal est sollicité pour émettre un avis sur ce projet.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 août 2022 ouvrant une période de consultation du public sur le projet soumis à enregistrement présenté M. Maxime BRASSIER à Chelun;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

18 voix pour, 3 abstentions, 0 voix contre
--

- Emet un avis favorable au projet présenté par M. Maxime BRASSIER à Chelun
- Décide de transmettre la présente délibération à Madame le Préfet d'Ille-et-Vilaine et à Monsieur le Receveur municipal

2. Budget Principal – Décision modificative

Rapporteur : Patrick HENRY

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

21 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre
--

- Approuve la décision modificative ci-dessous :

Section	Sens	Compte	Montant
Investissement	Recettes	1641 Emprunts	+250 000,00 €
Investissement	Dépenses	2158 Autres installations	+250 000,00 €

3. Budget Annexe Maison de santé – Décision modificative

Rapporteur : Patrick HENRY

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

21 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre
--

- Approuve la décision modificative ci-dessous :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	65888 Autres charges de gestion courante	+2,00 €
Fonctionnement	Dépenses	6226 Honoraires	-2,00 €

4. Budget Annexe Assainissement – Décision modificative

Rapporteur : Patrick HENRY

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

21 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre
--

- Approuve la décision modificative ci-dessous :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	658 Charges annexes de gestion courante	+1,00 €

Fonctionnement	Dépenses	61528 Entretien et réparations autres biens immobiliers	-1,00 €
----------------	----------	--	---------

5. Subvention Association L'Arborescence

Rapporteur : Patrick HENRY

L'association « L'arborescence » a inscrit un de ses bénévoles à une formation d'approfondissement BAFA « Animer avec la nature dès la petite enfance » pour un montant de 450 euros. L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 450 euros. L'association met à disposition la personne concernée pour des animations gratuites sur le territoire communal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Les élus membres du bureau de l'association ne prennent pas part au vote.

18 voix pour,
0 abstentions,
0 voix contre

- Accorde à l'association « L'Arborescence » une subvention exceptionnelle d'un montant de 450 euros,
- Décide de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine et à la trésorerie de Vitré.

TEMPS D'ÉCHANGE

- Reversement d'une part de la taxe d'aménagement à RAFCOM à compter du 01/01/2022 – Obligation introduite par la loi de finance 2022 – Délibération concordante communes / Rafc avant le 31 décembre 2022 – Voir document annexe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.
Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 octobre 2022.

Pour extrait conforme, le 20 septembre 2022.
Le Maire,



[Handwritten signature in blue ink]